



Page	Article	§	
1/2			Sommaire
3	1		Participation
3	"	§.1.1	Qui participe à cette compétition
3	"	§.1.2	En cas d'affiliation d'une autre région
3	2		Conditions pour la qualification des joueuses
3	3		Sélection des équipes
3	4		Date de la compétition
3	5		Composition des équipes
3	6		Horaire de la compétition
3	7		Ordre et horaire de passage
3	"	§.7.1	Suivant le lieu de la compétition
3	"	§.7.2	En Côte d'Or
3	"	§.7.3	Dans le Haut Rhin
3/4	"	§.7.4	Dans le Bas Rhin
4	8		Arbitrage
4	"	§.8.1	Qui désigne les arbitres
4	"	§.8.2	Lors d'une compétition les joueurs sont sous les ordres de l'arbitre
4	"	§.8.3	Frais d'arbitrage
4	9		Licences
4	"	§.9.1	Cas de non présentation de licence
4	"	§.9.2	Cas de présentation de justificatif officiel
4	10		Déroulement de la compétition
4	"	§.10.1	Jets d'échauffement
4	"	§.10.2	Les boules à trous
4	"	§.10.3	Les boules utilisables
4	"	§.10.4	L'alternance des entrées en jeu doit être respectée
4	"	§.10.4.1	L'arbitre, les capitaines d'équipes doivent s'assurer
4/5	"	§.10.4.2	Erreur sur les entrées en pistes des joueuses
5	"	§.10.5	Utilisation d'une marque pour le point de départ
5	"	§.10.6	Il est interdit de laisser des objets sur l'aire de jeu.
5	"	§.10.7	Il est interdit pour un joueur de nettoyer sa planche ou l'aire d'élan
5	"	§.10.8	Nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan.
5	"	§.10.9	Nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan en cours de jeu.
5	"	§.10.10	Coach en tenue sportive
5	11		Jets annulés et annulation de la marque
5	"	§.11.1	Les jets dits annulés
5/6	"	§.11.2	Il est interdit de lancer la boule avant le feu vert et simuler des lancers.
6	12		Avertissement, expulsion
6	"	§.12.1	Les paragraphes précédents
6	"	§.12.2	Carton rouge
6	"	§.12.3	Pénalité pour le carton rouge
6	13		Incidents de jeu éventuels
6	"	§.13.1	Temps d'arrêt de jeu sur blessure
6	"	§.13.2	Un joueur (se) peut quitter l'aire de jeu
6	"	§.13.3	Pour le cas où la joueuse effectue sa demande au changement de piste
7	14		Classement et attribution du challenge
7	"	§.14.1	Le classement et l'attribution du challenge
7	"	§.14.2	Particularité du challenge des Présidents
7	"	§.14.3	La victoire revient à l'équipe du CSD
7	"	§.14.4	Pour départager les équipes en cas d'égalité
7	15		Titres décernés
7	"	§.15.1	Vainqueurs du challenge des Présidents
7	"	§.15.2	Les récompenses
7	16		Podium
7	17		Tenues sportives

GUIDE D'UTILISATION (Suite)

Page	Article	§	Désignation
7	18		<i>Nettoyage des pistes</i>
7	19		<i>Amendes</i>
7	20		<i>Discipline</i>
7	"	§.20.1	<i>Litiges et sanctions</i>
7/8	"	§.20.2	<i>Pour le carton rouge</i>
8	"	§.20.3	<i>Pour les réserves posées</i>
8	21		<i>Dopage</i>
8	"	§.21.1	<i>Par l'alcool</i>
8	"	§.21.2	<i>Par produits dopants</i>
8	"	§.21.3	<i>Information complémentaire sur la mise en application des sanctions</i>
8	22		<i>Trousse de premiers soins</i>
8	23		<i>Connaissance du règlement</i>
9	24		<i>Cahier des charges du challenge des Présidents pour l'organisation</i>
9	"	§.24.1	<i>Par la Commission Sportive Nationale NBC</i>
9	"	§.24.2	<i>Par la Coordination Technique Nationales</i>
9	"	§.24.3	<i>Par les CSD</i>
9	"	§.24.4	<i>Par le CSD organisateur</i>
9	"	§.24.5	<i>Par le club organisateur</i>

Mis à jour le 30 juin 2024

REGLEMENT TECHNIQUE, SPORTIF et DISCIPLINAIRE

Créé à l'origine sous le nom de Challenge des Présidents, ce challenge étant offert par les Présidents des trois CSD. Ce challenge porte actuellement le nom de **Challenge Joseph Fritsch** qui a offert le nouveau challenge. Ceci dit lorsqu'il sera gagné définitivement, nul ne sait le nom qu'il portera, donc nous avons décidé de le nommer par son nom initial afin de ne pas avoir à renommer le règlement à chaque changement de nom.

Ce challenge des Présidents est une compétition féminine qui relève de la compétence de la CSN NBC. La Coordination Technique Nationale fixe les horaires ainsi que les ordres de passage des joueuses pour la compétition, puis communique le tout aux responsables du CSD et club organisateur.

L'organisation dans son ensemble est confiée au CSD et au responsable ou propriétaire du quillier où se déroule la compétition.

Article 1 Participation.

§1.1 * Bas Rhin * Haut Rhin *Côte d'Or
Catégories ; Féminine, (U18, U23, U50, Ü60)

§.1.2 En cas d'affiliation d'un autre CSD, la CSN NBC se réserve le droit avec le concours de la Coordination Technique de modifier le présent règlement

Article 2 Conditions pour la qualification des joueuses.

Etre licenciée dans un club des départements du * Bas Rhin, * Haut Rhin, *Côte d'Or.

Âge : Toutes les catégories d'âge en partant de, U18 à Ü60

Article 3 Sélection des équipes

Les joueuses sont sélectionnées par leur CSD d'appartenance.

Equipes de 8 joueuses par CSD

Article 4 Dates de la compétition

Cette compétition se déroule à la date fixée par la CSN NBC.

Le CSD et le club organisateur désignés, acceptent l'organisation en connaissance du cahier des charges de la manifestation, (article 24 du présent règlement)

Article 5 Composition des équipes.

La composition des équipes et l'ordre de passage des joueuses devront être donnés à l'arrivée des délégations sur le lieu de la compétition.

Article 6 Horaire de la compétition.

Les horaires de la compétition sont fixés par le responsable de la Coordination Technique

La compétition se déroule en principe le dimanche. et le premier tour est fixé à 10h30

Article 7 Ordre et horaires de passage

Sur un quillier à 4 pistes, les ordres de passage se font suivant le CSD où se déroule la compétition

§.7.1 Si la compétition à lieu en Côte d'Or (Côte d'Or, Haut Rhin, Bas Rhin)
Si la compétition à lieu dans le Haut Rhin (Haut Rhin, Bas Rhin, Côte d'Or)
Si la compétition à lieu dans le Bas Rhin (Bas Rhin, Côte d'Or, Haut Rhin)

§.7.2 Exemple en Côte d'Or

10h30	1 ^{er} tour	1 ^{ère} CO	1 ^{ère} HR	1 ^{ère} BR	2 ^{ème} CO
11h30	2 ^{ème} tour	2 ^{ème} HR	2 ^{ème} BR	3 ^{ème} CO	3 ^{ème} HR
12h30	3 ^{ème} tour	3 ^{ème} BR	4 ^{ème} CO	4 ^{ème} HR	4 ^{ème} BR
13h30	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} CO	5 ^{ème} HR	5 ^{ème} BR	6 ^{ème} CO
14h30	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} HR	6 ^{ème} BR	7 ^{ème} CO	7 ^{ème} HR
15h30	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} BR	8 ^{ème} CO	8 ^{ème} HR	8 ^{ème} BR

§.7.3 Exemple dans le Haut Rhin.

10h30	1 ^{er} tour	1 ^{ère} HR	1 ^{ère} BR	1 ^{ère} CO	2 ^{ème} HR
11h30	2 ^{ème} tour	2 ^{ème} BR	2 ^{ème} CO	3 ^{ème} HR	3 ^{ème} BR
12h30	3 ^{ème} tour	3 ^{ème} CO	4 ^{ème} HR	4 ^{ème} BR	4 ^{ème} CO
13h30	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} HR	5 ^{ème} BR	5 ^{ème} CO	6 ^{ème} HR
14h30	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} BR	6 ^{ème} CO	7 ^{ème} HR	7 ^{ème} BR
15h30	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} CO	8 ^{ème} HR	8 ^{ème} BR	8 ^{ème} CO

§.7.4 Exemple dans le Bas Rhin

10h30	1 ^{er} tour	1 ^{ère} BR	1 ^{ère} CO	1 ^{ère} HR	2 ^{ème} BR
11h30	2 ^{ème} tour	2 ^{ème} CO	2 ^{ème} HR	3 ^{ème} BR	3 ^{ème} CO

12h30	3 ^{ème} tour	3 ^{ème} HR	4 ^{ème} BR	4 ^{ème} CO	4 ^{ème} HR
13h30	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} BR	5 ^{ème} CO	5 ^{ème} HR	6 ^{ème} BR
14h30	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} CO	6 ^{ème} HR	7 ^{ème} BR	7 ^{ème} CO
15h30	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} HR	8 ^{ème} BR	8 ^{ème} CO	8 ^{ème} HR

Article 8 Arbitrage

§.8.1 *Les arbitres sont désignés par le CSD organisateur, qui établit un planning d'arbitrage pour ce challenge.*

Il y aura un arbitre principal qui sera responsable du bon déroulement de la compétition.

Deux arbitres doivent officier à chaque prise de poste.

L'arbitre principal devra être présent au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition.

Les arbitres sont chargés de toutes les tâches qui incombent à leur fonction.

§.8.2 *Lors d'une compétition, les joueurs sont sous les ordres de l'arbitre, que ce soit pendant les boules d'échauffement ou pendant le jeu.*

Lorsque l'arbitre dit « En jeu » les chronomètres de toutes les pistes doivent être mis en marche et les joueurs peuvent faire leurs lancers.

Lorsque l'arbitre dit « Arrêt de jeu » les chronomètres de toutes les pistes doivent être arrêtés et les joueurs doivent également arrêter leurs lancers.

S'il n'y a pas d'arbitre ce sera la personne qui est au pupitre qui donnera les ordres de jeu.

Cette personne devra attendre le moment propice pour arrêter le jeu, c'est-à-dire ne pas le faire au moment où un joueur est en position pour effectuer

§.8.3 *Les frais de repas et les boissons pour les arbitres sont à la charge du CSD organisateur.*

Article 9 Licences.

Les licences sont à présenter à l'arbitre à chaque tour 20 mn minimum avant l'entrée en compétition des joueuses. (Voir article 7 ordre et horaires de passage du présent règlement)

§.9.1 *En cas de non présentation de sa licence, la joueuse devra fournir un justificatif d'identité.*

(Carte d'identité, passeport, permis de conduire). Un justificatif présenté sous forme de photo, messagerie électronique ou autre ne sera pas accepté.

En cas de non présentation de licence, ou de justificatif officiel, la joueuse ne pourra pas participer à la compétition.

§.9.2 *Cas de présentation de justificatif officiel, en remplacement de la licence, la Coordination Technique sera informée, et elle vérifiera la validité de la licence. En cas de non validité, la joueuse sera déclassée, et son résultat sera déduit du total réalisé par son équipe.*

En tout état de causes, la joueuse et son club seront passible d'une amende pour non-respect du règlement disciplinaire de la FFBSQ. Le montant de ces amendes est fixé annuellement par la CSN NBC.

Article 10 Déroulement de la compétition.

§.10.1 *La compétition se déroule sur une journée.*

Chaque joueuse lance 4x30 jets (15 plein, 15 en déblayage) et a droit à 5 mn d'échauffement.

§.10.2 *Seules les joueuses nées avant le 01/01/1962 ont le droit d'utiliser les boules à trous. Le club organisateur de cette compétition à l'obligation de fournir, s'il est nécessaire, les boules à trous.*

§.10.3 *Les boules utilisables pour le challenge des présidents sont celles qui sont dans le réceptacle de retour de boules. A raison de 5 boules minimum par réceptacle pour 2 pistes, soit 10 boules minimum pour un quillier à 4 pistes. Il n'y a pas lieu de se servir d'autres boules. Les boules personnelles, sont interdites*

Le club organisateur pourra être amené à fournir des boules de diamètre inférieur suivant la catégorie d'âge de joueuses composant les équipes.

§.10.4 ***L'alternance des entrées en jeu doit être respectée,***

La compétition doit se dérouler en continuité, il n'y a pas de délai d'attente pendant un match. Chaque joueuse doit être présente au moment de son entrée en piste comme le prévoit le tableau de marquage

§.10.4.1 ***Les dirigeants d'équipe, l'arbitre, capitaine d'équipe***

Doivent s'assurer de l'entrée en jeu des joueuses sur la bonne piste, et suivant l'ordre inscrit au tableau de marque ou sur l'écran de marquage électronique. Si malgré cela il y a une inversion de joueuse (s) ou de tour de joueuse (s) constatée lors de ce tournoi, voir les conséquences §.10.4.2

§.10.4.2 ***Erreur sur les entrées en piste des joueuses***

Comme précisé (§.10.2.1) l'arbitre, les capitaines et capitaines adjoints, (ainsi que les joueuses elles-mêmes) doivent s'assurer de leur entrée en jeu sur les bonnes pistes et suivant l'ordre inscrit au tableau de marquage. Si tel n'est pas le cas la pénalité sera :

- 1) Constaté aux boules d'échauffement correspond
- a) Inversion de pistes : Carton jaune aux joueuses et retour sur les bonnes pistes
- b) Inversion de tour : Carton jaune à la joueuse et entrée de la joueuse prévue au tableau.
- 2) Constaté pendant le jeu :

Pour les deux cas carton rouge à la (aux) joueuse (s) fautive (s)

§.10.5 Une marque autocollante est autorisée pour identifier le point de départ de la joueuse. Cette marque peut être mise dans l'aire de jeu sauf sur la planche de lancement mais elle ne doit pas laisser de traces une fois retirée.

Toutes les autres marques : petite quille, bouchon, pièce de monnaie etc. sont interdites.

Faire une marque avec les chaussures, est passible d'un carton jaune.

§.10.6 Il est interdit de laisser des objets, tels que, sacs de sport, bouteilles, etc... dans l'aire de jeu ou sur les réceptacles de boules. Ces interdictions s'appliquent à la joueuse aussi bien qu'à l'entraîneur ou au soigneur.

§.10.7 Il est interdit pour une joueuse de nettoyer sa planche ou l'aire d'élan

La sanction en cas de non-respect de cette règle par une joueuse est passible d'un avertissement (carton jaune) dès que la joueuse est présente sur l'aire de jeu, même si elle n'a pas encore débuté ses jets d'échauffement

§.10.8 Nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan.

Pour un match de National 1, les compétitions nationales, les championnats de France.

Lors des changements de piste, à la demande de l'arbitre, ou d'une joueuse auprès de l'arbitre, ce sera un membre du club qui reçoit, ou du club organisateur, en tenue sportive et chaussures de sport (basket) qui sera chargé d'intervenir pour procéder au nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan.

§.10.9 Nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan en cours de jeu.

Pendant un jeu, une joueuse a la possibilité de demander à l'arbitre de faire nettoyer la planche ou l'aire d'élan, (Gouttes de transpiration, ou autres.), si ceci s'avère nécessaire. l'arbitre fera arrêter les chronomètres des 4 pistes, et ce sera un membre du club qui reçoit, ou du club organisateur, en tenue sportive et chaussures de sport (basket) qui sera chargé d'intervenir pour procéder au nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan

§.10.10 Un coach en tenue sportive peut se mettre derrière une joueuse en compétition

A condition qu'il fasse son entrée en même temps que les joueuses, dès les boules d'échauffement du premier jeu. Mais s'il quitte sa place derrière la joueuse, en cours de jeu ou après le 30^e, 60^e, 90^e jets, ce sera de façon définitive pour toute la durée du match de cette joueuse en compétition, Il n'y aura plus de nouvelle entrée d'un coach derrière la joueuse. Le coach ne pourra plus intervenir derrière une autre joueuse lors du même tour, mais il pourra reprendre sa place de coach lors du tour suivant derrière une autre joueuse.

Pour plus d'infos (Se reporter aux § 7.7.1 à 7.7.5 du Règlement Technique et Sportif de la CSN NBC

Article 11 Les jets annulés, annulation de la marque

§.11.1 Les jets dits "annulés" sont ceux qui suivent un avertissement, soit donné par l'arbitre, soit affiché au tableau électronique. Ils seront à reporter dans la colonne "Observations".

Rappel : dans ce cas, en déblayage le jeu continue sur les quilles restantes.

IMPORTANT : se rangent aussi dans la catégorie des jets dits "annulés" :

Les jets nuls avant le lancer de la boule, carton jaune/rouge = annulation du jet suivant

- les jets suivant un premier avertissement suite au comportement antisportif du joueur (joueuse)
- suite à contestation
- suite à des manifestations bruyantes de la joueuse ou même de son entraîneur.
- suite à la contestation de la décision arbitrale
- suite à des mauvais gestes

Tous ces jets seront donc équivalents à 0 point. Dans le déblayage, les quilles sont remises en place si le jet a été effectué.

§.11.2 Il est interdit de :

- entrer en contact avec le sol de l'aire de lancer ou de l'aire de jeu avec son genou, sa main ou avec la boule avant de la lancer. En cas de chute, il n'y a pas de carton jaune.
- faire partir la boule à côté de la planche de lancer
- lancer directement la boule sur la piste : la boule doit obligatoirement quitter la main du joueur sur la planche de lancer
- de lancer sa boule avant que le voyant vert soit allumé, Le joueur(se) doit attendre que ce voyant

vert du tableau soit allumé pour lancer la boule

- de simuler le jet sans lancer de boule, dès l'entrée sur l'aire de jeu (jet d'échauffement compris), où lors d'une interruption de jeu
- prendre appui contre le mur latéral
- prendre appui sur le réceptacle de boules
- De faire usage de deux boules en même temps, donner une boule à l'entraîneur pour qu'il l'essuie pendant que joueur lance une autre boule.
- d'utiliser son maillot pour nettoyer les boules
- faire usage d'aérosol
- consommer des boissons alcoolisées sur les pistes ou aux tables de marquage
- fumer ou vapoter dans les quilliers

Toutes ces interdictions rentrent dans la catégorie des infractions.

Ces cas d'infractions relèvent tous :

- du carton jaune lors de la première infraction,
 - du carton jaune/rouge lors de la deuxième infraction, et qui entraîne l'annulation de la marque
- La Coordination Technique Nationale rappelle que ce marquage devra être repris dans la colonne observations.

Article 12 Avertissements - Expulsions

§.12.1 **Les paragraphes précédents** ont décrit de multiples cas d'annulations de la marque qui se rangent tous dans la catégorie des "avertissements" pénalisés par le carton jaune/rouge.

En cas de récidive, de persistance dans l'attitude antisportive, de cas d'alcoolisme sur les pistes, a fortiori de cas d'ébriété sur les pistes etc., l'arbitre aura recours au carton rouge, donc signifiant l'expulsion du joueur (se), entraîneur, dirigeant. Le responsable de la Coordination Technique Nationale, au vu des annotations sur les feuilles de match, et du rapport de l'arbitre, avertira le responsable de la Commission de Discipline de la CSN NBC, afin que des mesures disciplinaires soient prises pour réprimer ce genre d'abus.

Tout litige, porté à la connaissance de la Commission de Discipline de la CSN NBC sera traité en réunion par les membres de cette commission

§.12.2 **Carton rouge ;** Un joueur (se) expulsé (carton rouge) **ne peut pas être remplacé**, mais les quilles et les points qu'il aura acquis avant son expulsion seront comptabilisés sur la feuille de match.

Un entraîneur expulsé (carton rouge) ne pourra plus intervenir pour le reste de la compétition.

Pour le carton rouge, donc expulsion du joueur (se) ou de l'entraîneur, du dirigeant, pendant la compétition ou après la sortie des pistes, dans ces deux cas (le joueur ou l'entraîneur et si l'entraîneur est également joueur ou dirigeant, le fautif sera **immédiatement suspendu** et dans l'attente du jugement qui sera rendu lors de la réunion de la Commission de Discipline de la CSN NBC. Cette réunion se tiendra dans les 15 jours qui suivent la signification des faits. (Voir article 19 Litiges §.19.2 du présent règlement).

§.12.3 **Pénalités pour le carton rouge.**

Le fautif est suspendu **immédiatement 15 jours** de toutes compétitions, départementale, régionale, nationale et de son rôle de dirigeant, il sera en attente de la décision de la Commission de Discipline de la CSN NBC qui se réunira dans un délai de 15 jours.

Elle se prononcera sur les faits reprochés à la lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match communiqués par la CT de la CSN NBC ou du rapport envoyé par une personne autorisée (voir article 12, §.12.1.5 du règlement technique, sportif et disciplinaire de la CSN NBC) et après avoir entendu le fautif (ve).

Article 13 Incidents de jeux éventuels.

§.13.1 Sur blessure, une joueuse peut demander l'arrêt du temps de jeu. Le temps autorisé sur blessure est de 10 minutes indivisibles. Un seul arrêt pour blessure est autorisé par joueuse. Si elle reprend la compétition avant les 10mn, sur un nouvel arrêt, elle pourra se faire soigner avec l'autorisation de l'arbitre, mais le temps ne sera pas arrêté.

§.13.2 Une joueuse peut quitter l'aire de jeu pour satisfaire un besoin naturel. Elle doit, bien entendu, en aviser l'arbitre. Elle n'a pas, comme dans le cas d'une blessure, dix minutes pour reprendre le jeu, le chrono n'est donc pas arrêté. Une fois les 12 minutes réglementaires écoulées, la joueuse doit arrêter, qu'elle ait terminé ses 30 jets ou non. Les autres joueuses ne tiennent pas compte de l'interruption et continuent leur jeu sur leur piste.

§.13.3 Pour le cas où la joueuse effectue sa demande auprès de l'arbitre pendant un changement de piste, son chrono sera remis en marche à l'ordre de mise en jeu de l'arbitre, que la joueuse ait réintégré sa place ou non.

Article 14 **Classement et attribution du challenge**

§.14.1 *Le classement et l'attribution de ce challenge se fait au nombre de quilles abattues. Le CSD qui remporte 3 années de suite la compétition se voit attribué le challenge définitivement.*

§.14.2 *Particularité du challenge des Présidents.*

Pour les équipes à 8 joueuses, seuls les 6 meilleurs résultats de chaque équipe sont pris en compte pour le total de quilles de l'équipe.

§.14.3 *La victoire revient à l'équipe du CSD ayant réalisé le plus grand nombre de quilles*

§.14.4 *Pour départager les équipes en cas d'égalité, sont pris en compte dans l'ordre suivant.*

a) *Le total de déblayage des équipes concernées de façon décroissante*

b) *Le total de jets nuls des équipes concernées de façon croissante*

c) *L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur 120 jets des joueurs (ses) de la même équipe ou entre les équipes concernées, ceci de façon croissante.*

d) *L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur 60 jets en déblayage des joueurs (ses) de la même équipe, ou entre les équipes concernées, ceci de façon croissante.*

Article 15 **Titres décernés.**

Le récompenses pour les équipes sont remises 30mn après la fin de la compétition

§.15.1 *Le titre de vainqueur par équipe du Challenge des Présidents*

§.15.2 *Récompenses*

Equipe vainqueur : Le challenge des Présidents + 1 coupe.

Equipe 2^{ème} : 1 coupe.

Equipe 3^{ème} ; 1 coupe

Des récompenses annexes, individuelles ou pour les équipes, peuvent être attribuées par le CSD ou le club organisateur.

Article 16 **Podium**

Lors de la remise des récompenses, les joueurs (ses) doivent se présenter sur le podium en survêtement ou tenue de sport de leur CSD respectif.

Article 17 **Tenues sportives.**

Les joueuses d'une même équipe doivent se présenter sur les pistes en tenue sportive uniforme, comportant de façon visible et lisible le nom ou le sigle du CSD d'appartenance.

Article 18 **Nettoyage des pistes**

Le nettoyage du plateau de réception des quilles doit se faire tous les deux tours. Un balai imbibé d'un peu de produit est suffisant.

Décision adoptée à l'unanimité par la CSN NBC le 08 septembre 2013.

Article 19 **Amendes**

Nous avons évoqué dans ce règlement tous les cas qui relèvent d'une amende.

Le montant de toutes ces amendes est fixé annuellement par la CN NBC. Il est envoyé à chaque début de saison par le trésorier de la CSN NBC en même temps que les formulaires de renouvellement des licences.

Une amende devra être réglée dans les huit jours à réception de sa signification par le trésorier de la CSN NBC, par chèque libellé à l'ordre de FFBSQ CSN NBC et envoyée à l'adresse du trésorier de la CSN NBC

Article 20 **Discipline**

§.20.1 **Litiges et sanctions**

*Tout litige sera tranché en réunion par la commission de discipline de la CSN NBC dans les 15 jours qui suivent leur signification et suivant le cas de gravité sera transmis aux organes disciplinaires de première instance et d'appel de la FFBSQ. (Voir **article 11** Discipline, **article 12** amendes et sanctions §.12.1.1 tableau des sanctions et amendes applicables, **article 13** Dopage, §.13.1.5 tableau des règles et sanctions applicables pour usage de produits dopants du Code Mondial Antidopage) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC.*

§.20.2 **Pour le carton rouge**, le fautif est suspendu immédiatement 15 jours de toutes compétitions, départementale, régionale et nationale et en attente de la décision de la Commission de Discipline de la CSN NBC qui se réunira dans un délai de 15 jours. Elle se prononcera après avoir pris connaissance des faits reprochés inscrits sur la feuille de match et du rapport de l'arbitre, et après avoir entendu le fautif (ve).

La Commission de Discipline se prononcera sur la sanction à appliquer. Cette sanction, suivant la gravité des faits, pourra aller de la suspension de la licence avec interdiction de jeu pour les matches

de toutes les catégories de championnat, coupes, tournois, sélections pour une durée de **15 jours à 1 an** (Voir § 12.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC)

§.20.3 **Pour les réserves posées sur la feuille de match, et contresignées des deux capitaines, les résultats définitifs d'une rencontre seront validés ou invalidés suivant la décision qui sera rendue en réunion par la Commission de Discipline de la CSN NBC**

Article 21 Dopage

§.21.1 **Par l'alcool.**

Tout joueur (se), coach, dirigeant, arbitre sont interdits d'alcool sur les lieux de la compétition. Le contrôle d'une personne susceptible d'avoir bu peut se faire par le contrôle de l'haleine ou par analyse de sang.

A partir de 0.1g d'alcool, tout licencié sera considéré comme dopé et pourra être disqualifié (e) et suspendu immédiatement, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant les cas, en se référant à : (l'article 12.1, et § 12.1.1 tableau des amendes et sanctions et article 13, §.13.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC pour une période entre **15 jours et 24 mois** et passible d'une amende ne pouvant pas excéder **10 000.00€**.

§.21.2 **Par produits dopants**

Tout joueur (se), coach, dirigeant, sont susceptibles de subir un dépistage de produits dopants interdits par le Code Mondial Antidopage (CMA) lors d'une compétition nationale ou internationale. Ce contrôle peut être effectué par prélèvement urinaire, sanguin, salivaire, par l'air expiré, afin de déceler les traces d'une substance interdite ou illicite dans le corps du contrôlé (e).

En cas de contrôle positif le licencié sera considéré comme dopé, et sera disqualifié (e) et suspendu, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant le cas, en se référant à (L'article 13 Dopage §13.1.6, §13.1.7, §13.1.8, §13.1.9, §13.1.10, Tableaux des règles et sanctions pour usages de produits dopants) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC à moins qu'il puisse donner la preuve de sa non-culpabilité, il encourt suivant les multiples cas une suspension qui peut aller de la suspension de, **6mois et à vie** et d'une amende ne pouvant pas excéder **45 000.00€**.

§.21.3 **Information complémentaire sur la mise en application des sanctions**

Comme précisé dans les §.11.3, §.19.2, §.20.1, les sanctions sont appliquées immédiatement, il est évident que si la sanction intervient dans les derniers jours du calendrier sportif de la CSN NBC ou du CSD, de la compétition ou le fautif (ve) aura été suspendu, le reliquat de la sanction sera reporté sur le début de la saison suivante de cette même compétition

Article 22 Trousse de premiers soins

Une trousse de secours et de premiers soins doit être présente dans chaque quillier. Les arbitres vérifieront avant chaque rencontre la présence de cette trousse et la date de péremption des produits qui s'y trouvent. Décision adoptée à l'unanimité par la CSN NBC le 08 septembre 2013.

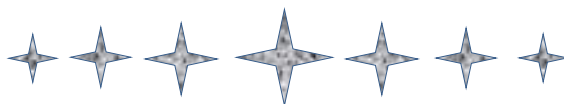
Article 23 Connaissance du règlement

Ce règlement sera mis en ligne dès son approbation sur le site de la FFBSQ onglet Ninepin Bowling Classic, index règlements.

Les membres de la Commission Sportive Nationale NBC ainsi que les Présidents et les arbitres des CD et CSD seront informés de cette mise en ligne. Il en sera de même lorsqu'il y aura modification de ce dit règlement. Les clubs seront informés par le Président de leur CSD.

Les CSD qui s'engagent, le font en connaissance de cause et doivent se plier aux exigences de ce règlement.

Mis à jour le 30 juin 2024



Article 24 CAHIER DES CHARGES*Désignation des tâches pour l'organisation de la manifestation*

CSN NBC Le Challenge des Présidents relève de la compétence de la CSN NBC.

§.24.1 *Elle fixe les dates et l'attribution de la compétition au CSD.

*Fait parvenir le Challenge pour la remise des récompenses

* Procède au renouvellement du challenge dans les conditions fixées lors de la mise en place de cette compétition lorsqu'il est remporté 3 années consécutives par le même CSD

* * * * *

CTN §.24.2 *Fait parvenir la circulaire d'engagement aux CSD.

*Etablit le programme, les horaires et ordre de passage de la compétition, et envoie le tout aux CSD et au club organisateur désigné par son CSD

Les * * * * *

CSD §.24.3 *Effectue la sélection des 8 joueuses de leur équipe

*Organise le déplacement pour la compétition.

*Met à disposition des joueuses les tenues au nom de leur département.

* * * * *

CSD §.24.4 *Désigne le club organisateur et en informe la CTN.

Organisateur. *Désigne les arbitres pour la compétition. Dont un arbitre principal (2 arbitres par prise de poste)

*Fait des affiches, et les communique aux CSD et aux clubs de Bowling Classic pour affichage.

*Fait de la publicité par l'intermédiaire des médias

*Est en charge du secrétariat.

*Enregistre les compositions d'équipes.

*Prend en charge les frais de repas et boissons pour les arbitres

*Présente les joueurs (ses) à l'échauffement et annonce leurs résultats individuels.

*Prévoit l'affichage des résultats, si pas d'écran déporté

*Envoie les invitations aux personnalités (Départementales, Nationales)

*Fournit les récompenses, coupes.

*Assure la proclamation des résultats.

*Envoie les résultats de la compétition à la CTN, aux Présidents de CSD pour diffusion et aux membres de la CSN NBC

* * * * *

CLUB §.24.5 *Doit assurer l'intendance pour les repas, le dimanche midi.

Organisateur *Communique aux CSD, les fiches d'inscription, les menus et prix prévus pour les repas.

*Met à disposition une salle pour les repas, la remise des récompenses et le verre de l'amitié

*Met à disposition vestiaires et douches

*Met à disposition les pistes, et le matériel dans un très bon état.

*Assure la tenue des pupitres de marquage,

*Prévoit le nettoyage des plateaux de réception de quilles tous les 2 tours,

*Prévoit une personne pour le cas d'intervention mécanique, (*démêlage, casse de quille ou de corde etc.*)

*Prévoit un emplacement pour le CSD organisateur

*Prépare sur ordinateur le programme de la compétition.

*Fait apparaître les résultats soit sur écran déporté ou sur affichage tableau.

*Prévoit une sonorisation.

*Prévoit un podium pour la remise des récompenses.

*Doit posséder une trousse de secours et de premiers soins, avec les produits dans la date de péremption.

*Peut offrir, s'il le souhaite des récompenses annexes soit pour les équipes ou individuelles.

*Est chargé des invitations des personnalités (Communales, Présidents de clubs, Sponsors, etc.)

*Offre le pot de l'amitié, après la remise des récompenses